

**POUR VOUS INSCRIRE AUPRÈS
DU 17, MERCI DE REMPLIR LA
FICHE SUIVANTE QUE NOUS
TRANSMETTRONS AU 17**

En cliquant ICI



FICHE D'INSCRIPTION QUE LE CD77
TRANSMET AU 17
(Police secours & Gendarmerie)

Les champs sont remplissables

NOM

PRENOM

SPECIALITE

ADRESSE D'EXERCICE

ADRESSE DU CABINET

NUMERO DE TELEPHONE

- En vous mettant à disposition un dispositif d'alerte spécifique dont il faut user :

L'Article 5

Pour toute situation de danger ou de trouble avéré, le recours immédiat aux services de police se fera par usage du numéro d'appel d'urgence existant: le « 17 ». Il est possible qu'une identification visuelle des appelants soit effective. Pour cela, il suffit que les coordonnées téléphoniques des professionnels de santé soient enregistrées à leur demande au sein du logiciel d'appels de la police situé au centre d'information et de commandement 77 ou de la gendarmerie situé au centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie 77.

Tout sera ainsi mis en œuvre pour faciliter une intervention rapide et efficace des forces de sécurité. Les professionnels de santé seront, notamment, sensibilisés à la nécessaire préservation des traces et indices, ainsi qu'à la façon d'établir un signalement en cas de besoin.

**Vous trouverez des fiches pratiques et d'informations
mises à votre disposition,
pour cela il vous faut les télécharger ci-dessous :**

- Fiche réflexe vidéoprotection
- Fiche réflexe de signalement /plainte
- Guide de bonnes pratiques :
vigilance attentats, les bons réflexes
- Affiches hospital/liberal
- Guide pratique pour la sécurité
des professionnels de santé
- Fiche coordonnées ordre-justice
- Fiche réflexe mesures préventives
- Fiche réflexe appel au 17